

Direction de la réglementation publique  
et de la sécurisation administrative

**Le Maire de la Ville de Dunkerque,**

**Vu le code électoral et notamment les articles L16 et suivants**

Vu la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales à compter du 1er janvier 2019 et notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2018-350 du 9 mai 2018 portant application de la loi n°2016-1048 du 1er août 2016, notamment son article 1er ;

Vu le décret n°2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire unique (REU), notamment son article 4 ;

Considérant que M Jean Bodart a été élu maire de Dunkerque par le conseil municipal en date du 29 septembre 2023,

## ARRETE

### Article 1

Les personnes suivantes, agents titulaires de la fonction publique, sont désignées **en qualité de « valideur », impliquant un droit d'accès à l'ensemble des fonctionnalités du REU** sur le champ de la commune de Dunkerque :

Annot Mylène  
Declerck Mélanie  
Dubois Fanny  
Hugot-Porez Eric  
Lafrance Kévin  
Lang Jean-Pierre  
Simon Céline  
Ryckebusch Olivier

### Article 2

Les personnes suivantes, agents titulaires de la fonction publique, sont désignées en qualité **« d'agent électoral », impliquant un droit d'accès à l'ensemble des fonctionnalités du REU sur le champ de la commune de Dunkerque à l'exception de la validation des inscriptions et des radiations et la gestion des comptes utilisateurs :**

Bartas Sarah  
Bateman Mélissa  
Benyezza Christelle  
Boudjema Farida  
Bougerolle Valérie  
Brouart Christine  
Caistiker Lucie  
Carlier Karine  
Claeys Sandrine  
Declerck Mélanie  
Degroote Angélique  
Delval Laurie

Deweilde Anne-Sophie  
Finot Sonny  
Gens Delphine  
Hibon Valérie  
Hocquette Danièle  
Ibarra Virginie  
Kimpe Laurence  
Lahaeye Béatrice  
Lambrecht Sylvie  
Leclaire Christelle  
Leroux Fanny  
Louvet Jennifer  
Magnier Delphine  
Mansouri Aurélie  
Moncomble Brigitte  
Monga Christine  
Outers Natacha  
Pannequin David  
Peeren Brice  
Pitre Nathalie  
Platel Sylvie  
Rabau Sophie  
Rischebé Diane  
Room Valérie  
Ryckewaerde Jenny  
Sailly Elodie  
Semene-Legbos Henriette  
Simon Céline  
Skrlec Vesna  
Turrel Anaëlle  
Turrel Catherine  
Vandenberghe Gaële  
Vaupré Chantal  
Vercruysse Laurie  
Vergult Antoine  
Verscheure Cécile  
Verscheure Laurent

### **Article 3**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de (son affichage ou de) sa notification, par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 4**

M. le directeur général des services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliations seront transmises à M. le Sous-Préfet et à M. le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de DUNKERQUE.

Fait à Dunkerque, le

**Jean Bodart**  
Maire de Dunkerque



**29 SEP. 2023**